

ma suspension il m'est absolument impossible de les remplacer ayant été obligé d'emprunter pour envoyer à Roque-maurel, mon Revenu net n'excédant pas cinq cent livres comme vous le verrez par l'attestation de la municipalité, sur quoi il faut nourrir ma femme, quatre enfants en bas age, ma belle mere et mon beau-frere, créoles de Saint-Domingue qui n'ont au monde de recours qu'en moi — après avoir perdu une fortune de plus de deux cent mille livres de rente; hélas! je partage avec plaisir le peu qui me reste avec eux, n'ayant rien tant à cœur que de les consoler de leurs pertes immenses par tous les effets de ma tendre amitié.

j'ai été député dernièrement par mes compatriotes auprès du Représentant du Peuple Jean de Bry, pour lui donner connaissance des vexations criantes qui ont desolé cette malheureuse commune; j'ai dit la vérité au Représentant du peuple avec toute la force d'un cœur bouillant d'indignation et du désir de remédier à tant d'horreur; j'ai obtenu pleine et entiere satisfaction de la maniere la plus gracieuse; Les agitateurs que j'ai dénoncé ont été rejetés de la municipalité et j'ai été chargé comme investi de la Confiance du peuple de désigner des hommes probes pour les remplacer ce que j'ai fait tout de suite d'après ma conscience, j'ai désigné le digne Desaimars (8) pour maire, votre compatriote Dodde (9) pour agent national etc. de maniere que j'ai delivré mon país de la Cabale de Melleret (10) qui de rage

---

(8) Des Aimars, d'une ancienne famille vivaraise et dauphinoise, qui se prétendait issue de celle d'Adhémar.

(9) Dodde, frère du curé de Saint-Péray.

(10) Sur les Melleret, consulter *Étoile sous la Révolution*, par Léopold Lamothe. Valence, Teyssier, impr. 1891.